

# Comité permanent des comptes publics

# Nomination et composition du Comité

Le Règlement de l'Assemblée législative prévoit la nomination d'un comité permanent des comptes publics représentatif de tous les partis et dont le mandat correspond à la durée de la législature (c'est-à-dire la période à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement une élection générale jusqu'à la fin du mandat du gouvernement et le déclenchement d'une autre élection).

La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Conformément au Règlement, le Comité permanent des comptes publics a été nommé le 17 juin 2004, pour la durée de la 38<sup>e</sup> législature. Au moment de l'ajournement des travaux de la Chambre, le 22 juin 2006, pour le congé d'été, la composition du Comité était la suivante :

Norm Sterling, président du Comité, Parti progressiste-conservateur

Julia Munro, vice-présidente du Comité, Parti progressiste-conservateur

Lisa MacLeod, Parti progressiste-conservateur

Shelley Martel, Nouveau parti démocratique Deb Matthews, Parti libéral Bill Mauro, Parti libéral John Milloy, Parti libéral Richard Patten, Parti libéral David Zimmer, Parti libéral

## Rôle du Comité

Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à leur sujet à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'optimisation des ressources et l'efficacité des activités gouvernementales, l'efficacité des programmes dans la réalisation de leurs objectifs, le contrôle des actifs et des dépenses, l'évaluation et la perception des revenus, ainsi que sur la fiabilité et la pertinence des renseignements présentés dans les comptes publics.

Pour remplir ce rôle conformément au mandat qui lui est conféré par le Règlement de l'Assemblée législative, le Comité examine le rapport annuel du vérificateur général et les comptes publics et rend compte à l'Assemblée législative de ses observations, opinions et recommandations. Aux termes du Règlement, ces documents sont réputés renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés.

En outre, conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut

demander au vérificateur général d'accomplir une tâche spéciale dans un domaine qui l'intéresse.

#### RÔLE CONSULTATIF DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUPRÈS DU COMITÉ

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général et des cadres supérieurs assistent aux réunions du Comité pour l'aider à examiner le rapport annuel du vérificateur général et les comptes publics et à tenir des audiences à leur sujet.

## Méthodes et activités du Comité

#### **GÉNÉRALITÉS**

Le Comité se réunit chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative. Il peut aussi se réunir durant l'été et l'hiver quand l'Assemblée législative ne siège pas. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Tous les débats publics du Comité sont consignés dans le *Journal des débats* (c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative et de toutes les séances publiques des comités permanents et spéciaux).

Le Comité choisit dans le rapport annuel du vérificateur général et dans les comptes publics des sujets qui feront l'objet d'audiences. Le vérificateur général et le recherchiste du Comité lui communiquent les informations pertinentes, puis le Comité demande à des cadres supérieurs de l'organisme vérifié de comparaître à ses audiences pour répondre à des questions. Comme le rapport annuel du vérificateur général et les comptes publics traitent de questions administratives et financières plutôt que stratégiques, les ministres assistent rarement

aux réunions. Une fois les audiences terminées, le Comité fait part de ses observations et de ses recommandations à l'Assemblée législative.

Le Comité assure également un suivi auprès des ministères et organismes de la Couronne non retenus pour l'examen détaillé afin de savoir quand et comment ils comptent répondre aux préoccupations soulevées dans le rapport annuel du vérificateur général. Ce processus permet à chaque organisme vérifié de mettre le Comité au courant de ce qu'il a accompli depuis la fin de la vérification, particulièrement les mesures prises en réponse aux recommandations du vérificateur général.

#### **RÉUNIONS TENUES**

Le Comité a été très actif et a tenu 22 réunions entre octobre 2005 et septembre 2006 pour examiner les chapitres suivants du *Rapport annuel 2004* et du *Rapport annuel 2005* du vérificateur et rédiger des rapports à leur sujet :

#### Rapport annuel 2005

- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse – Activité relative aux services de garde d'enfants;
- Ministère des Services gouvernementaux Jeux de bienfaisance;
- Ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Services d'ambulance aérienne et Services d'ambulance terrestre:
- Ministère des Transports Réseau privé d'immatriculation et de délivrance de permis;
- Suivi des recommandations du Rapport annuel 2003 :
  - Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse – Services de santé mentale pour enfants;
  - Ministère du Développement économique et du Commerce – Activités de développement des entreprises et de développement économique;

- Ministère de l'Environnement Environet;
- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

#### Rapport annuel 2004

- Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario et ministères de la Culture et des Finances – Crédits d'impôt visant les médias;
- Ministère du Procureur général Bureau du Tuteur et curateur public;
- Ministère de l'Environnement Programme des eaux souterraines.

### Rapports du Comité

#### **GÉNÉRALITÉS**

Le Comité soumet ses rapports à l'Assemblée législative; ceux-ci résument l'information étudiée par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations.

On peut obtenir tous les rapports en s'adressant au greffier du Comité (ou en ligne à www.ontla. on.ca/french/committees/Reports-FR.htm), ce qui permet au public de prendre connaissance de toutes les conclusions et recommandations du Comité.

À compter du moment où le Comité dépose son rapport à l'Assemblée législative, les ministères ou organismes disposent de 120 jours ou du délai stipulé par le Comité pour répondre à chacune des recommandations.

Entre octobre 2005 et septembre 2006, le Comité a soumis les rapports suivants à l'Assemblée législative :

- Services d'ambulance aérienne;
- Services d'ambulance terrestre;
- Services de santé mentale pour enfants;
- Programme des eaux souterraines;
- Établissements de soins de longue durée;
- Crédits d'impôt visant les médias;
- Bureau du Tuteur et curateur public.

#### SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le greffier du Comité est chargé de faire un suivi des mesures prises par les ministères et organismes pour donner suite aux recommandations du Comité. Le Bureau du vérificateur général examine les réponses des ministères et organismes et, dans des vérifications subséquentes, assure le suivi des mesures qui sont réputées avoir été prises.

#### **AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

## Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il se réunit au même endroit et au même moment que le Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) pour discuter de questions d'intérêt commun. La 27e réunion annuelle du CCCCP a été organisée par l'Île-du-Prince-Édouard et s'est tenue à Charlottetown du 10 au 12 septembre 2006.